



Accident motard indemnités

Par **Loolette23**, le 17/10/2020 à 12:24

Bonjour,

Si je suis estimé responsable d'un accident avec un motard, qui paie les dommages et intérêts, mon assurance ou moi-même en devant rembourser l'assurance ?

Et si ce motard porte plainte, même question, qui paie les indemnités ?

Merci de vos réponses éclairées.

Cordialement

Par **Louxor_91**, le 17/10/2020 à 12:35

Bonjour,

le principe d'une assurance c'est quand même de payer vos dégâts causés chez la partie adverse au minimum..? Reste à savoir si vous êtes tout risques ou pas ? Mais là c'est pour vos dégâts à vous... Après c'est une histoire de malus.

Par **P.M.**, le 17/10/2020 à 13:39

Bonjour,

Normalement, vous êtes couvert pour votre responsabilité civile mais pas pénale...